



OD/MP

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 12 MARS 2013**

Date de convocation : le 5 Mars 2013

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse M. MADELRIEU de Bas en Basset, M. FREYSSENET, M. VEROT de Sainte-Sigolène, M. SIMONNET des Villettes, M. ROBIN, M. FOUILLOUX, M. BONNEFOY, M. PERRIN du SIAEP du Haut-Forez, M. PAULET, trésorier, qui ne peuvent prendre part à la présente réunion.

Elle soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 10 Janvier dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité, sur 10 votants.

Madame Jeannine COLOMBET est désignée comme secrétaire de séance.

--|--

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

▪ Exploitation de l'UTEP

Les charges générales augmentent par rapport à 2012 essentiellement du fait du recrutement d'un 3^{ème} agent par le SELL et de la mise en service de la ressource de secours (+ 84 000 €).

Madame La Présidente explique qu'il serait à nouveau intéressant pour le syndicat de bénéficier à compter de 2014 d'une reprise dérogatoire des subventions c'est-à-dire à hauteur des amortissements pratiqués, afin d'alléger les contributions des collectivités adhérentes qui se répercutent sur le prix de l'eau pour les usagers.

▪ Bilan des opérations Ressource de secours, défense incendie, interconnexion Aurec sur Loire

Ressource de secours :

Il reste un peu plus d'un million d'euros de travaux. Le taux de subventions devrait être de 53% pour la ressource de secours pour un coût estimé à 2 270 000 € HT

Pérennisation du fonctionnement de l'UTEP (en parallèle de la reprise défense incendie la Borie) : coût estimé à 76 270 € HT

Interconnexion Aurec sur Loire : coût estimé à 26 400 € HT

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2012

Chaque délégué a reçu préalablement à la présente séance, les documents budgétaires suivants :

- le compte administratif de l'exercice 2012 du SYMPAE et son budget primitif pour l'exercice 2013,
- une fiche récapitulant le résultat de l'exercice 2012 des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le résultat de clôture du SYMPAE.

La section d'investissement fait ressortir sur l'exercice un besoin de financement de 380 804.86 €, majoré à 773 499.24 € avec prise en compte des restes à réaliser. Néanmoins, l'excédant antérieur reporté couvre ce besoin de financement.

Le résultat d'exploitation est positif à 6 463.73 €.

Le fond de roulement passe de 919 883.54 à 545 542.41 €.

• Non affectation du résultat

Le besoin de financement de la section d'investissement étant négatif (-95 357.49 €), l'affectation du résultat (57 490.54 €) n'est pas nécessaire.

Sous la présidence de M. Iwan MAYET, président de séance, le comité syndical adopte le compte administratif 2011 du SYMPAE, à l'unanimité. Colette CHAMBONNET-ROCHER, Présidente, n'a pas pris part au vote.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012, n'appelant aucune observation, ni réserve de l'assemblée, est approuvé à l'unanimité.

2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2013

La Présidente invite Olivier DUBOEUF à donner lecture des crédits prévus au budget primitif 2013 du syndicat. Olivier DUBOEUF développe certains articles significatifs.

❖ Budget section de fonctionnement

▪ Dépenses

Le volume budgétaire est majoré de 141 000 € sur les dépenses réalisées en 2012.

Le volume prévisionnel d'achat d'eau brute (1 340 000 m3) reprend l'engagement de Beauzac de 300 m3/jour non respecté en 2012 en raison du problème non résolu à ce jour de la dureté de l'eau livrée à la CFVA. Le prix moyen anticipé de l'eau brute est de 0.1443 €/m3.

La redevance versée au SELL est en progression du fait de la mise en service de la ressource de secours et le recrutement d'un 3° agent à temps plein.

Les charges liées à la régularisation foncière avec la ville de Saint Etienne sont prévues à hauteur de 2000 €.

▪ Recettes

La contribution des collectivités progresse de 12 % et s'établit à 650 848 €.

❖ Budget section d'investissement

▪ Dépenses

L'annuité d'emprunt progresse à hauteur de 340 160.47 € et représente une surcapacité de remboursement de 215 000 € liée à la budgétisation de l'avance remboursable de l'agence de l'eau pour 490 759.41 €.

Prévisionnel programmes d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Etude interconnexion Bas-en-Basset (La Roche)	20 000.00 €	-	20 000.00 €
Equipements mobiliers	49 934.66 €	-	49 934.66 €
10 - Ressource de secours Loire	1 047 168.74 €	1 005 858.23 €	- 41 310.51 €
11 - JONCTION CONDUITE FORCEE LIGNON (interconnexion Aurec sur Loire)	26 414.40 €	18 184.00 €	- 8 230.40 €
12 - PERENNISATION FONCTIONNEMENT UTEP (en parallèle de la reprise de la défense incendie de la Borie)	76 270.00 €	38 135.00 €	- 38 135.00 €
Total général	1 219 787.80 €	1 062 177.23 €	- 157 610.57 €

L'équilibre de la section est assuré par l'excédent antérieur reporté (488051.87 €).

La présentation du budget étant terminée, la Présidente invite les délégués à faire part de leurs observations.

La Présidente soumet à l'approbation du comité syndical le vote du budget primitif de l'exercice 2013.

Le budget primitif est adopté par le comité syndical, à l'unanimité, sur 10 votants.

3. ADOPTION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE ET LE SYMPAE CONCERNANT LA DEFENSE INCENDIE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA BORIE.

Madame la Présidente rappelle que la mise en œuvre de la ressource de secours du SYMPAE, à partir de l'eau de la Loire pompée à Confolent, entraîne une rupture d'alimentation en eau des poteaux incendie situés à côté des réservoirs du SYMPAE de la Borie, et qui permettent l'alimentation de la colonne sèche assurant la défense incendie de la zone d'activité de la Borie sur la commune de Monistrol sur Loire.

Une étude de faisabilité a été commandée par le SYMPAE en 2012 pour établir les conditions de réalisation d'une défense incendie de la zone d'activité de la Borie, fonctionnelle quelle que soit la nature de l'eau alimentant les réservoirs (Lignon ou Loire) et permettant de ne pas interrompre le fonctionnement de la station de production d'eau potable du SYMPAE comme c'est le cas actuellement.

Alors que la défense incendie relève de la compétence de la commune de Monistrol sur Loire, les installations permettant cette nouvelle défense incendie doivent se brancher, comme précédemment, sur celles du SYMPAE.

Lors du dernier comité syndical il avait été proposé de répartir le coût global comme suit, 50% commune de Monistrol sur Loire et 50% SYMPAE.

Un projet de convention a été établi afin de définir, entre le SYMPAE et la commune de Monistrol sur Loire, les modalités de réalisation et de fonctionnement de la défense incendie de la zone de la Borie à partir du réservoir d'eau brute du SYMPAE.

Elle invite le comité syndical à se prononcer sur le projet de convention.

Eu égard à l'exposé ci-avant énoncé, le comité syndical accepte à l'unanimité

4. POINT SUR LES TRAVAUX DE LA RESSOURCE DE SECOURS.

Arrivée de Monsieur Jean PROPRIOL à 19 h 35.

Madame la Présidente souligne que le forage dirigé sous la Loire aurait dû démarrer le 4 février dernier. Les travaux viennent juste de débuter. L'entreprise va déplacer son matériel, initialement installé côté Pont de Lignon, de l'autre côté de la Loire en rive gauche, pour bénéficier d'un meilleur angle du tir préliminaire de manière à pouvoir suivre le profil de forage pré-établi.

Le génie-civil du bâtiment d'exhaure est réalisé, la crépine doit être mise en place dans les semaines à venir.

En ce qui concerne le bâtiment de pompage, les tests d'étanchéité du réservoir ont été réalisés avec succès, le remblaiement sera effectué lorsque les bétons seront suffisamment secs.

Les travaux devraient être terminés fin avril et les tests débiteront mi-mai.

Monsieur Joseph CHAPUIS demande quel est le diamètre des canalisations en traversée de Loire.

Madame la Présidente répond que les canalisations posées sont de diamètre 350 intérieur et 450 extérieur.

5. POINT SUR LES TRAVAUX D'INTERCONNEXION AVEC LA CONDUITE FORCEE DU LIGNON.

Madame la Présidente explique que les demandes de subvention ont été faites auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Général Haute Loire.

L'Agence de l'Eau a répondu favorablement et participerait à hauteur de 3 178.48 €. Nous sommes dans l'attente de la réponse du Conseil Général qui doit se prononcer début mars.

Dès l'accord du Conseil Général de la Haute Loire pour la subvention, la notification pourrait intervenir et les travaux pourraient débuter aussitôt pour être opérationnels fin mars-début avril.

La phase d'essai devrait se dérouler au printemps 2013, pour permettre de s'assurer du bon fonctionnement de l'alimentation en eau brute de la commune d'Aurec sur Loire.

Il est rappelé que le protocole de ces essais a été calé avec la ville de St Etienne et la Stéphanoise des Eaux. Ce protocole est détaillé dans la convention signée avec St Etienne et Aurec et adoptée lors du comité syndical du SYMPAE en janvier de cette année. Lors de cet essai, d'une durée de 48h, qui nécessite des manœuvres des vannes durant une demi-journée, l'alimentation de la conduite forcée par l'eau du Lignon sera interrompue en amont de Monistrol sur Loire. Les communes de la Loire solliciteront leurs autres ressources. Par contre le SYMPAE alimentera aussi en eau brute le Syndicat des Eaux de la Semène.

6. POINT SUR L'ETUDE D'UNE FILIERE DE TRAITEMENT PAR CHLORURE FERRIQUE

Madame la Présidente présente la rencontre qui a eu lieu avec l'Agence Régionale de Santé de la Haute-Loire le 28 février dernier pour connaître leur avis sur ce coagulant.

L'ARS est favorable à la mise en place d'une filière par le chlorure ferrique car elle permettrait de répondre à deux difficultés. D'une part cela permettrait de résoudre l'aspect COT (carbone organique total) pour lequel l'UTEP n'a pas toujours des résultats conformes (léger dépassement – en moyenne 2,2 mg/l- de la référence de qualité qui est-elle de 2mg/l). Le chlorure ferrique permettrait aussi de régler le problème de l'aluminium (l'actuel coagulant est un polychlorure d'aluminium). En sortie de l'UTEP, la référence de qualité de ce paramètre est respectée mais on observe sur les réseaux de Monistrol sur Loire et aussi de Sainte Sigolène des dépassements de cette référence.

Deux premiers essais auront lieu prochainement pour tester les conditions de fonctionnement du chlorure ferrique (conditions de pH). Le protocole en sera soumis à l'ARS. Différents paramètres de qualité de l'eau seront contrôlés. Ces essais se feront sans qu'il y ait distribution de l'eau traitée.

Monsieur Eric CHEVALIER précise qu'il faudra baisser le PH, si on ne peut pas éliminer le COT. Il ajoute que le Chlore est le seul désinfectant qu'on maîtrise bien et dont on connaît les sous-produits. Les essais seront effectués sur un seul « Aquadaf », un des deux réservoirs d'eau traitée de 800 m3 sera rempli pendant une durée de 3 heures puis vidangé.

Les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20 h 00.

La Présidente,

Colette CHAMBERONNET-ROCHER

S.Y.M.P.A.E
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57